Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 194

Artikel: Wait and see (1936-1972)

Autor: Trolliet, Gilbert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016133

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La hausse des impôts fédéraux: beaucoup plus qu'un simple ajustement

On savait que la commission des finances du Conseil national en avait formulé le vœu; on savait que le Département des finances y était décidé et qu'il avait convoqué les représentants des Cantons pour les en avertir par courtoisie.

Aujourd'hui le Conseil fédéral a pris la décision. L'intention n'est donc plus administrative, elle est politique: les impôts fédéraux augmenteront.

5 % + 10 %

Le projet, déjà connu et chiffré, se résume ainsi : Suppression des rabais (5 %, qui subsiste sur l'impôt fédéral direct). Utilisation de la marge de flexibilité : (10 % sur l'impôt direct et l'impôt sur le chiffre d'affaires).

Dès que ces mesures pourront déployer plein effet (1975), elle devront rapporter 500 millions à la Confédération.

Il semble que le projet sera présenté en un seul paquet, donc soumis à référendum facultatif. De la sorte le Conseil fédéral prend un risque, car la suppression du rabais (5 %) aurait pu être décidée, seule, et sans crainte de barrage populaire. L'exécutif a donc estimé que « deux tu l'auras » valaient mieux qu'« un tien ».

Le projet n'est pas mineur. Pour l'impôt fédéral, il signifie une hausse de plus de 15 %.

Et après?

Il semble que l'administration fédérale soit décidée à ne pas en rester là. La presse a fait part de ses velléités d'introduire, ou plutôt de réintroduire, la taxation annuelle. Cela signifierait que l'on paierait en 75 sur ses revenus de 74, et non sur la moyenne de deux années antérieures. Il en résulterait une augmentation de 25 % de l'impôt. Il est vrai que dans cette perspective il faudrait tenir compte de la progression à froid et

apporter des correctifs. Le saut serait quoi qu'il en soit considérable.

Il n'est toutefois pas certain que le Conseil fédéral ou les Chambres acceptent de telles propositions qui bouleverseraient aussi la fiscalité des Cantons. Ici manque la décision politique.

La proposition fédérale est commandée par des soucis budgétaires et conjoncturels. La Confédération va, peut-être, entrer dans l'ère des déficits que les Cantons connaissent depuis longtemps. Ces déficits lui paraissent d'autant plus inadmissibles que l'inflation galope.

Est-ce le bon bout?

D'où la décision de principe. C'est mieux que le laisser-faire. Il n'en demeure pas moins que l'on court ainsi au plus pressé et que ce faisant l'on néglige cette fameuse réforme des finances fédérales, à laquelle on rêvasse depuis si longtemps. Plus exactement, on en force le chemin en douceur dans le sens centralisateur le plus traditionnel.

Une réforme connue

L'évolution sociale, démographique, place les collectivités devant des charges accrues. La démonstration n'est plus à faire.

Jusqu'ici l'accroissement des dépenses était supporté de manière inégale. Les Cantons ont payé d'abord. Aujourd'hui les Cantons riches euxmêmes sont sur les genoux. Voyez la situation de Zurich. La Confédération à son tour va être atteinte.

La conclusion logique, c'est qu'il faut repenser les ressources de l'ensemble des collectivités publiques et non pas se disputer, dans le cadre du système actuel, la manne.

Dans une répartition nouvelle, on ne peut prévoir

qu'une amélioration des ressources directes des Cantons à la condition que soit mis fin à toutes sousenchère et concurrence fiscales : uniformisation de l'impôt sur les sociétés — taux-plancher de l'imposition sur les gros revenus.

Dans la mesure où la Confédération devra accroître ses ressources indirectes est posé un problème politique.

Il ne peut être surmonté que par la mise sur pied simultanée d'un programme de politique sociale, notamment en matière d'assurance-maladie. Il faut que le caractère non-soical de l'impôt indirect soit intégralement compensé.

Problèmes politiques

Cette solution est la seule possible à nos yeux, la seule aussi qui puisse trouver une majorité dans le peuple et les Cantons.

Une fois de plus, il faut constater que le « courons au plus pressé » nous en éloigne.

Wait and see (1936-1972)

L'espoir Qui se droguait Se fit désespérance.

Rouge sang Noir exil.

Puis la mort espagnole.

Puis rien.

Puis le tourisme.

Gilbert Trolliet